

DÉCISION N° 2025-025 du 04 juin 2025

Portant

Bail civil Maison de Santé Pluriprofessionnelle

50, place de la République 31660 Bessières

Cédric MAUREL, Maire de Bessières,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses article L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 23 mai 2020, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du maire ;

Vu la délibération n° 2021-01 en date du 21 janvier 2021 donnant délégation au Maire des attributions énoncées par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il est nécessaire qu'une association coordonne l'utilisation quotidienne de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle situé au 50, place de la République, propriété communale ;

DÉCIDE

Article 1 : De conclure un bail de location à usage professionnel avec l'**association MSP2B**, représentée par les membres de son bureau pour une durée de 6 ans à compter du **04 juin 2025**, à titre gratuit, charges comprises, ces derniers pourront être révisés et réajustés à la date d'anniversaire.

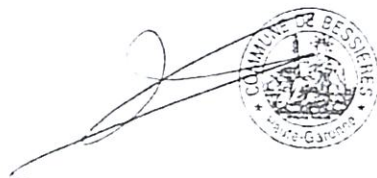
Article 2 : Dénoncer que le bail est annexé à la présente décision.

Article 3 : Monsieur le Maire et le Comptable du Service de Gestion Comptable de Grenade sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui fera l'objet des mesures de publication habituelles. Copie conforme sera adressée Monsieur le Préfet de Haute-Garonne.

Article 4 : La présente décision est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa notification.

Fait à Bessières, le 04 juin 2025

Le Maire.



Cédric MAUREL